

Esquisse d'une question sur le bien commun

par Son Excellence
Monseigneur Richard Williamson

NDLR : Nous publions ici le résumé d'une étude que Mgr Williamson a présentée à une session d'étude en Juillet 1991. Certains de nos lecteurs seront peut-être un peu déroutés par la forme de cette étude, conforme à la manière d'enseigner dite « scolastique » employée par saint Thomas d'Aquin. Cette méthode, qui peut paraître sèche, est en réalité la seule qui permette d'aborder les questions théologiques et philosophiques de manière précise et scientifique. Elle déplaît aux modernistes qui se complaisent dans l'ambiguïté. Mais nous n'hésiterons pas à l'employer à l'intention de ceux, parmi nos lecteurs, qui veulent un enseignement solide. Nous tâcherons cependant de rester à la portée de tous ceux qui sont prêts à un effort même s'ils n'ont pas reçu une formation scolastique

D'ailleurs nous publierons dans un prochain numéro du Sel de la terre une autre version de cette étude sous la forme d'un catéchisme par questions et réponses : ainsi les lecteurs qui pourraient trouver cet article un peu ardu voudront bien patienter et ils trouveront bientôt le même thème traité de façon plus accessible.

Introduction.

La question du bien commun est au cœur de la doctrine sociale (naturelle ou surnaturelle). L'erreur du personnalisme, dont Maritain fut le principal promoteur, provient d'une méconnaissance de cette question. Les conséquences de cette erreur se font cruellement sentir aujourd'hui, notamment dans le texte de la liberté religieuse du concile Vatican II et dans la pensée du pape Jean-Paul II.

Il importe donc, pour combattre efficacement cette erreur, de donner une bonne doctrine sur le bien commun. Malheureusement saint Thomas d'Aquin n'a pas examiné cette question dans un traité spécial : on trouve son enseignement dispersé dans ses œuvres. Pour en donner un résumé, aussi fidèle que possible, nous nous référons à l'ouvrage de Charles De Koninck « *De la primauté du bien commun contre les personnalistes*¹ ». Et, pour exposer cette pensée de la manière la plus claire et la plus précise possible, nous

¹ — Éd. Fides (Montréal) 1943 ; Cf. aussi une conférence du même auteur avec le même titre datée de 1942 et parue dans la *Semaine religieuse de Québec*.

adopterons le plan d'une *question* de la Somme théologique :

- article 1 : le bien commun existe.
- article 2 : le bien commun ne se laisse pas réduire aux biens propres (privés).
- article 3 : le bien commun n'est pas le bien particulier de la communauté.
- article 4 : le bien commun s'harmonise parfaitement avec le bien propre (privé).
- article 5 : le bien commun est un bien supérieur au bien propre.
- article 6 : il y a une hiérarchie de biens communs.
- article 7 : le bien commun suprême, c'est Dieu.

NDLR : Mgr. Williamson n'a traité que les cinq premiers articles. Souhaitons qu'il puisse achever son étude pour un prochain numéro du Sel de la terre.

Article 1 : le bien commun existe.

⊠ Objection :

Le bien commun est le bien de la société. Mais la société n'existe pas en dehors des personnes qui la constituent. Par conséquent le bien commun n'existe pas en dehors du bien des personnes, c'est-à-dire qu'il s'identifie avec les biens privés.

⊠ Solution de l'article :

Commençons par essayer de **définir le bien commun**. Une première définition "nominale" (s'attachant à expliquer les mots) pourrait être : c'est un bien recherché en commun. Par exemple le plaisir d'une partie de tennis.

Une deuxième définition "réelle" (cherchant à cerner la "chose") pourrait être : « **bonum unum non nisi ex conjunctione plurium appetendum et fruendum** ². » Cette définition est analogue à celle de l'universel : « unum aptum esse in pluribus ³. »

Prouvons maintenant que ce bien existe :

C'est un fait qu'il existe toutes sortes de sociétés. L'homme solitaire ne peut épanouir ses facultés humaines : il ne peut développer son intelligence, ni acquérir des vertus, ni même apprendre à marcher ou à parler ; même lorsque l'homme veut être "anti-social" (par exemple les hippies), il le sera en groupe, en troupeau !

Mais une société n'existe que pour un bien. Les hommes s'associent pour rechercher quelque bien.

Par conséquent, il existe toute une série de biens communs.

² — Un bien qui ne peut être désiré et dont on ne peut jouir qu'à condition d'être plusieurs réunis.

³ — Une réalité apte à être en plusieurs.

✠ Réponse à l'objection :

La société n'a pas d'existence réelle substantielle, mais elle a bien une existence réelle accidentelle : c'est tout un réseau de relations entre les personnes qui la constituent. Ainsi le corps mystique a bien une existence réelle de par la grâce sanctifiante et les vertus surnaturelles de ses membres, qui sont des réalités d'ordre accidentel.

Ainsi ne faudra-t-il pas concevoir le bien commun comme une substance, une "chose", mais plutôt comme un perfectionnement des personnes.

On peut se référer à ce sujet à I, q.5, a.1, ad 1. Saint Thomas y explique que le bien n'est pas de l'être "simpliciter", comme la substance, mais il est de l'être "secundum quid", car il vient perfectionner l'être simpliciter. Les personnalistes confondent la ligne de l'être et celle du bien, ou encore ils confondent la cause formelle (la substance) avec la cause finale (le bien).

✠ Corollaire :

Comme c'est la raison qui peut seule connaître les relations (dont le bien commun se compose), il n'y a que l'homme qui peut, parmi les animaux, être appelé proprement social.

Article 2 : le bien commun ne se laisse pas réduire aux biens propres (privés).

✠ Objection (libérale) :

Un bien qui n'est pas **mon** bien n'est pas un bien pour moi. Si le bien commun se distingue des biens propres des individus, il n'est un bien pour personne, il n'est pas un bien.

✠ Solution de l'article :

Par définition nous avons vu que le bien commun est un bien **communicable** (partageable) entre les membres de la communauté. Mais le bien privé (propre) est incommunicable. Ils sont donc nécessairement distincts.

On ne peut pas dire non plus que le bien commun soit la somme des biens privés. Car dans ce cas il ne serait plus "**un**" bien, ce qui briserait l'unité de la société.

✠ Réponse à l'objection :

Une cause peut atteindre chacun de ses effets dans son être particulier. Ainsi un sermon atteint chacun des auditeurs de façon différente.

Le bien commun agit comme une cause finale. Il peut donc rester "**un**" tout en

atteignant chaque membre dans ce qu'il a de propre. Ainsi, tout en restant distinct du bien propre (particulier, non communicable) il peut être approprié par chaque membre : il est vraiment un bien pour chaque personne de la société.

Article 3 : le bien commun n'est pas le bien particulier de la communauté.

⌘ Objection (collectiviste):

Les membres de la société sont la matière de celle-ci. La société est donc par rapport à ses membres comme la forme par rapport à la matière.

Mais la forme est ce qui donne l'être.

Par conséquent le bien de la société, ou bien commun, donne leur être aux biens des associés : les biens privés ne sont rien en dehors du bien commun.

⌘ Solution de l'article :

Si le bien commun est le bien **particulier** de la société, il ne peut plus être le bien des membres de la communauté : il leur est un bien étranger, "aliéné".

Et pourtant le bien commun n'est pas un bien "aliéné", il appartient aux membres de la communauté.

✠ Réponse à l'objection :

La société n'est pas la forme "simpliciter" (substantielle) des associés. Elle est de l'ordre des accidents, comme nous l'avons dit (art. 1).

Ainsi le bien commun ne donne pas aux biens privés leur être "simpliciter", mais un perfectionnement grâce à l'organisation de la société.

✠ Corollaire :

Une "anarchie organisée", comme la société actuelle, est moins mauvaise qu'une anarchie pure. En effet elle valorise un peu les biens privés par l'organisation qu'elle maintient. Il ne s'agit donc pas de la détruire, mais plutôt de la remplacer par un ordre meilleur, celui de la société catholique.

Intermède :

Il y a un parallèle entre le problème des universaux et celui du bien commun, ce que nous avons schématisé dans le tableau de la page suivante.

Pour les **nominalistes** (Ockam par exemple), l'universel n'est qu'un nom et il ne correspond à rien de réel. Les nominalistes vont pareillement dire que le bien commun n'est qu'un nom et que seuls les biens privés sont réels. Ils sont les héritiers du philosophe grec Héraclite, c'est pourquoi nous avons appelé cette doctrine l'erreur héraclisante.

Les **réalistes exagérés** (Scot par exemple) diront au contraire que l'universel existe réellement dans les choses, même avant que l'esprit de l'homme ne les pense. Il auront donc tendance à mépriser le concret individuel et, par le fait même les biens privés. Ils sont les héritiers du philosophe grec Parménide, c'est pourquoi nous avons appelé cette doctrine l'erreur parménisante.

Pour le **réalisme modéré** d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin l'universel comme tel n'existe que dans l'esprit humain (contre Scot), mais il lui correspond un fondement réel dans la chose individuelle (contre Ockam), à savoir la nature. De même le bien commun correspond à quelque chose de réel (contre les libéraux) sans exister à part et de manière séparée des personnes de la société (contre les collectivistes).

Remarquons, au sujet de ce tableau, que les deux erreurs opposées sont en réalité proches l'une de l'autre, prêtes à basculer l'une dans l'autre. On pourrait en trouver la racine commune dans cette « citation impitoyable

**Voir le tableau sur document
séparé**

du pitoyable Nietzsche ⁴ : « Si Dieu n’existait pas, comment supporterais-je de ne pas être Dieu ? » L’homme moderne, après avoir rejeté Dieu, veut s’arroger soit la liberté de Dieu (s’il est libéral), soit son autorité (s’il est totalitaire).

Article 4 : le bien commun s’harmonise parfaitement avec le bien propre (privé).

✠ Objections :

✦ 1 Le bien commun s’oppose au bien propre ; il ne peut donc pas s’harmoniser avec lui.

✦ 2 Si le bien commun est approprié par quelqu’un, il n’est plus mon bien : par conséquent il s’oppose à mon bien.

✦ 3 Aimer son bien propre, c’est aimer sa propre supériorité. Mais le bien commun exige parfois de se sacrifier et de prendre une place inférieure. Au moins dans ce cas il y a opposition.

✠ Solution de l’article :

Donnons trois arguments :

✦ 1 Deux vérités ne peuvent s’opposer entre elles, mais seulement une vérité et une erreur. De même deux biens ne peuvent s’opposer entre eux, mais seulement un bien et un mal.

Le bien propre et le bien commun ne s’opposeraient que si l’un des deux n’était pas un vrai bien, mais un bien apparent.

✦ 2 Le bien propre ne saurait s’opposer au bien commun puisqu’il en dépend. Saint Thomas l’explique magnifiquement en II-II, q.47, a.10, ad 2 :

« Celui qui cherche le bien commun de la multitude cherche aussi son bien par le fait même, pour deux raisons :

D’abord parce que le bien propre ne peut pas exister sans le bien commun de la famille, de la cité ou du royaume. Ce qui faisait dire à Maxime Valère au sujet des anciens Romains qu’ils « préféraient être pauvres dans un empire riche que riches dans un empire pauvre ».

Ensuite parce que l’homme étant une partie de la famille ou de la cité, il doit considérer le bien qui lui convient d’après ce qui est prudent relativement au bien de la communauté : en effet la bonne disposition des parties se prend d’après leur rapport au tout parce que, comme le dit saint Augustin : ‘Il

⁴ — L’expression est de Marcel de Corte.

est honteux pour une partie de n'être pas en convenance ou en harmonie avec le tout"⁵. »

On peut donner un exemple banal pour illustrer la première raison de saint Thomas : pour pouvoir profiter de la piscine, il faut un minimum d'ordre public !

Ainsi chercher le bien commun, c'est atteindre le bien commun et le bien propre. Ne pas chercher le bien commun, c'est n'atteindre ni l'un ni l'autre !

✦ 3 Si le bien commun et le bien propre étaient étrangers l'un à l'autre, alors :

- la personne serait renfermée dans son bien singulier ;
- la partie serait étrangère au tout et inversement ;
- même Dieu serait à rejeter en tant que bien commun !

Or toutes ces conséquences sont manifestement absurdes.

✦ Réponse aux objections :

✦ 1 Le bien propre ne s'oppose pas au bien commun par contradiction (lumière-ténèbres) ou contrariété (rouge-vert), mais comme un bien subalterné à un bien supérieur : le bien propre est une fin inférieure, le bien commun une fin supérieure. Par conséquent, loin de s'exclure, ils ne peuvent qu'ajouter chacun à la plénitude de l'autre.

✦ 2 Il s'agit là d'une conception matérialiste du bien commun (qu'on retrouve dans les deux erreurs opposées du libéralisme et du totalitarisme). Plusieurs ne peuvent jouir en même temps d'un même bien matériel : il faut partager le gâteau si on veut que toute la famille en ait un morceau. Mais on peut jouir à plusieurs d'un même bien spirituel : par exemple plusieurs élèves peuvent recevoir le même enseignement en même temps.

Si on a une conception matérialiste de la vie, on va matérialiser le bien commun, et par suite on va le détruire (libéralisme), ce qui va déclencher l'individualisme et enfin l'anarchie. Une réaction va se produire avec le retour sauvage d'un "bien commun" conçu encore matériellement comme le bien particulier de la collectivité (totalitarisme).

✦ 3 Celui qui cherche son vrai bien ne doit pas le chercher indépendamment du tout dont il fait partie. Ainsi celui qui chercherait sa supériorité sans tenir compte de sa place dans le tout et, par là, de ses devoirs vis-à-vis du tout, ne chercherait pas son vrai bien.

⁵ — Ce texte est particulièrement mal traduit dans l'édition de "La revue des jeunes". Voici le texte latin : Ille qui quaerit bonum commune multitudinis ex consequenti etiam quaerit bonum suum, propter duo. Primo quidem quia bonum proprium non potest esse sine bono communi vel familiae, vel civitatis aut regni. Unde et Maximus Valerius (Fact. et Dict. Mem., lib. 4, cap. 6) dicit de antiquis Romanis quod "malebant esse pauperes in divite imperio quam divites in paupere imperio". Secundo quia, cum homo sit pars domus et civitatis, oportet quod homo consideret quid sit sibi bonum ex hoc quod sit prudens circa bonum multitudinis : bona enim dispositio pars accipitur secundum habitudinem ad totum : quia, ut August. dicit in lib. Confess. (cap. 3) : "turpis est omnis pars suo toti non conveniens, vel congruens."

Par exemple un mari qui chercherait son intérêt sans tenir compte de sa femme et du **bien du couple** ne serait pas un **bon** mari, et par le fait même ne chercherait pas son **bien**.

Ainsi celui qui se sacrifie pour le bien commun en acceptant une place inférieure perd un bien inférieur (sa supériorité indépendamment du tout) mais il gagne un bien supérieur. Le héros ou le martyr qui se sacrifie perd sa vie (temporelle) mais il gagne une gloire éternelle.

Article 5 : le bien commun est un bien supérieur au bien propre.

✠ Objections :

✦ 1 La béatitude surnaturelle, bien suprême de l'homme, est un bien personnel (propre de la personne). Donc c'est un bien personnel qui est le bien suprême de l'homme.

✦ 2 Saint Thomas dit que les substances intellectuelles (hommes et anges) sont gouvernées (par Dieu) pour elles-mêmes. Mais, dans ce cas, cela veut dire qu'elles sont ce qu'il y a de plus élevé, et qu'il n'y a rien au dessus du bien des personnes.

✦ 3 La partie aime le tout selon que celui-ci lui convient : donc la personne subordonne le bien commun du tout à son bien personnel.

✦ 4 "Charité bien ordonnée commence par soi-même" : on doit donc s'aimer plus que les autres et, par là, préférer son bien propre au bien commun.

✠ Solution de l'article :

Donnons quatre arguments :

✦ 1 « Bonum est diffusivum sui », le bien cherche à se communiquer (adage scolastique souvent utilisé par saint Thomas) ; par conséquent plus un bien sera "diffusif" et communicable, et plus il sera supérieur.

Or le bien commun est le bien qui se communique le plus.

Donc le bien commun est supérieur.

✦ 2 Le bien commun est la règle du bien propre : « La bonté de chaque partie est jugée selon son rapport au tout... Comme l'homme fait partie de la cité, il est impossible qu'un homme soit bon s'il n'est pas bien proportionné au bien commun. » (I-II, q. 92, a. 1, ad 3).

Mais la règle doit être supérieure à ce qu'elle règle.

Donc le bien commun est supérieur.

✦ 3 « La nature ne fait rien en vain » (adage scolastique souvent utilisé par saint Thomas)

Mais on aime naturellement davantage le bien commun que son bien propre : ainsi la main se porte instinctivement au devant du coup qui va frapper la tête, elle se sacrifie pour le tout.

Par conséquent le bien commun est naturellement supérieur au bien propre.

✦ 4 « *De même que le bien de la multitude est plus grand que le bien d'un membre de cette multitude, de même il est inférieur au bien extrinsèque auquel cette multitude est ordonnée : ainsi le bien de l'ordre de l'armée est inférieur au bien du chef⁶ ; ou encore le bien de l'unité ecclésiastique, auquel s'oppose le schisme, est moindre que le bien de la vérité divine auquel s'oppose l'hérésie.* » II-II, q.39, a.2, ad 2.

Comme le bien du soldat est pour le bien de l'ordre de l'armée qui est pour le bien du général (en tant que chef), ainsi le bien de la partie est pour le bien intrinsèque du tout qui est pour le bien extrinsèque du tout.

Or le bien propre est par rapport au bien commun comme le bien de la partie par rapport au bien du tout.

Par conséquent le bien propre est ordonné au bien commun.

✦ Réponse aux objections :

✦ 1 La béatitude de l'homme, c'est Dieu qui doit être possédé en commun dans la communion des saints. C'est le bien le plus universel qui soit. En effet Dieu dépasse infiniment toute créature et jamais l'une d'elles ne peut se le réserver comme son bien singulier.

✦ 2 Lorsque saint Thomas dit que les créatures intellectuelles sont gouvernées pour elles-mêmes, cela signifie qu'elles ne sont pas ordonnées aux créatures inférieures à elles. Cela signifie aussi que Dieu prend un soin particulier d'elles.

Mais cela ne signifie nullement que Dieu les gouverne en vue de leur bien propre et privé.

✦ 3 Certes l'homme aime le bien commun en ce que celui-ci lui convient. Mais cela ne veut pas dire qu'il doit réaliser cette convenance en tirant le bien commun à lui, mais plutôt en adaptant son bien privé au bien commun.

Ainsi la mère de famille "s'épanouit" dans sa famille, elle aime le bien de sa famille parce qu'il lui permet de réaliser cet "épanouissement". Mais elle le réalisera dans la mesure où elle s'oubliera elle-même pour servir ses enfants et son mari. Tandis qu'une

⁶ — Le bien du chef en tant que tel, c'est-à-dire la victoire NDLR

mère de famille qui voudrait se rechercher elle-même (en mettant le bien de sa famille après le sien) ne serait pas heureuse.

✦ 4 On doit aimer le prochain et s'aimer soi-même pour l'amour de Dieu, donc en tant que partie du tout formé par le corps mystique. Ainsi l'ordre de la charité est donc : d'abord Dieu (le bien commun), ensuite soi-même et le prochain comme soi-même (les biens particuliers).

✦ Corollaire :

Dieu ne veut pas d'abord les personnes puis leur intégration dans le tout de l'univers, mais il veut d'abord le tout de l'ordre de l'univers et ensuite les personnes pour constituer cet ordre. « Ce qu'il y a de meilleur dans les choses créées, c'est le bien de l'ordre de l'univers ; c'est ce qui est le plus parfait dit Aristote (Met. 12) ; l'Écriture divine (Gn 1/31) est en accord avec ceci quand elle dit : *Dieu vit tout ce qu'il avait fait et cela était très bon*, alors que pour chaque œuvre séparée elle dit simplement que *cela était bon*⁷. »

✦ Remarques :

✦ 1 Remarquons que, historiquement, la première grande révolte contre le bien commun a été le protestantisme qui visait à détruire le corps mystique. De là le désordre a gagné la société civile.

✦ 2 Le bien commun est si important pour l'homme que, lorsque celui-ci est dans un mauvais rapport avec le tout dont il fait partie, il ne peut pas être "bien dans sa peau". Cf. les romans de Kafka.

⁷ — C.G.IV, c.64. Voir aussi I, q.47, a.1 ; I, q.15, a.2 ; C.G.II, c.39.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !